

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE LURBE-SAINT-CHRISTAU

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01M_URB-DE



SEANCE DU 03/10/2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE TROIS OCTOBRE A VINGT HEURES ET TRENTE MINUTES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE S'EST REUNI EN MAIRIE DE LURBE SAINT CHRISTAU, SOUS LA PRESIDENCE DE GERARD LEPRETRE, MAIRE.

PRESENTS : LEPRETRE Gérard – OLIVIE Alain – DAUNET Jean-Pierre – PEYRE Stéphanie – PONI Pierrette – ESTECAHANDY Jean - DUFOURG Jean-Pierre – LANUSSE-MONGUILOT Claude-

Formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : PAULY Didier – CASAUBON Denis – OLHARAN Arnaud

SECRETAIRE DE SEANCE : DUFOURG Jean-Pierre

DATE DE CONVOCATION : 27 SEPTEMBRE 2014

OBJET : Exonération partielle de la Taxe d'Aménagement pour les Abris de Jardin

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, d'exonérer partiellement (à hauteur de 50% de la surface) :

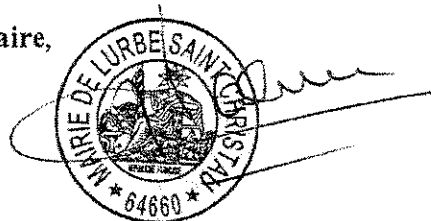
- les abris de jardin soumis à déclaration préalable

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,



LEPRETRE Gérard

REÇU

le 28 NOV. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE